



Pourquoi recourir à un avocat ? Nicolas Richez avocat à Compiègne vous répond !

Question / réponse publié le 31/07/2023, vu 329 fois, Auteur : [Maître NICOLAS RICHEZ](#)

Lorsque vous avez besoin d'un avocat à Compiègne, en Picardie ou à Paris ou en région parisienne, il est important de prendre en compte plusieurs critères à commencer par son domaine d'intervention.

Maître Richez vous accompagne par exemple pour tout ce qui concerne les affaires familiales, en droit commercial et en droit de la consommation. Si votre contentieux concerne un de ces trois domaines, n'hésitez pas à le contacter par téléphone ou depuis son site web www.richezavocat.fr

Quels sont les honoraires d'un avocat à Compiègne ?

Les **honoraires** d'un **avocat** peuvent varier en fonction de plusieurs critères tels que la **spécialisation** de l'avocat, son expérience, la complexité de l'affaire, le nombre d'actes nécessaires pour votre contentieux etc. Selon la nature de votre **consultation juridique**, l'avocat peut également vous proposer un règlement en partie variable (en fonction des dommages et intérêts que vous obtiendrez).

Avec Maître Richez, le premier rendez-vous dans son **cabinet à Compiègne** est gratuit.

Pendant ce premier entretien, vous allez exposer votre litige à ce professionnel du droit, en y joignant si possible un maximum de pièces en votre possession.

Puis, Maître Richez vous proposera un devis sur-mesure.

Sur quel autres critères choisir son avocat ?

Par ailleurs, la **réactivité** de l'avocat est un autre critère important à prendre en compte lors du choix. Il est essentiel de **choisir un avocat** qui saura vous tenir informé de l'avancement de votre dossier et qui sera disponible pour répondre à vos questions et préoccupations.

Enfin, n'oubliez pas de vérifier que l'avocat que vous choisirez est bien **inscrit au barreau de Compiègne** et qu'il est donc autorisé à exercer dans cette **juridiction**. Assurez-vous également que l'avocat a **prêté serment** et qu'il respecte le **secret professionnel**. C'est évidemment le cas de Maître Richez.

Dernier point, non négligeable, si votre litige est complexe, il y a beaucoup de chances que votre procès soit jugé en première instance et que la partie défaillante conteste cette décision devant la Cour d'appel.

Dans ce cas, recourir à un avocat capable de plaider devant la **cour d'appel dès le début de la procédure peut s'avérer intéressant.**

Maître Richez avocat au Barreau de Compiègne intervient à ce titre devant **la Cour d'appel d'Amiens.**